



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 6
Présents : 6
Votants : 6

L'an deux mille vingt et un, le 16 février 2021 à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CARBONELL, Maire.

Date de convocation : 12 février 2021

Présents : Monsieur Didier CARBONELL, Mesdames Jocelyne AUDO, Annie LACUBE , Solenne LAURENT, Corinne CARRIERE et Monsieur Serge ROUBY.

Absents ayant donné pouvoir : 0

Absents : 0

Absents excusés : 0

Secrétaire : Solenne LAURENT

Jocelyne Audo ouvre la séance, sans présence de public du fait des contraintes sanitaires imposées. Elle procède ensuite à l'appel nominal des conseillers, à la nomination de la secrétaire de séance, constate que le quorum est atteint et donne l'ordre du jour.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE -RENDU

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 février 2021 est soumis à l'approbation du conseil.

| | | | |
|------|-----------------|-------------------|-----------------------|
| VOTE | <i>Pour : 6</i> | <i>Contre : 0</i> | <i>Abstention : 0</i> |
|------|-----------------|-------------------|-----------------------|

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

La parole est ensuite rendue à M. Le Maire pour la suite de la séance.

ALIMENTATION BASSE TENSION RESERVOIR D'EAU

(Délibération N°1)

Les travaux de traitement de l'eau potable par les U.V. sont engagés. Les trois propriétaires concernés par le passage de la ligne électrique aérienne sur leur terrain ont répondu favorablement. Le SDE 09 finance en totalité ce programme d'électrification pour un montant prévisionnel de 10 000 €.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide et demande au SDE 09 la réalisation des travaux d'électricité selon la proposition de financement.

| | | | |
|------|-----------------|-------------------|-----------------------|
| VOTE | <i>Pour : 6</i> | <i>Contre : 0</i> | <i>Abstention : 0</i> |
|------|-----------------|-------------------|-----------------------|

EFFACEMENT DE LA DETTE

(Délibération N°2)

Après information donnée au conseillers municipaux, le Conseil Municipal prend acte de l'obligation d'inscrire au budget primitif 2021 une provision de 1 959,52 € pour effacement de la dette d'un locataire déclaré en surendettement.

| | | | |
|------|----------|------------|----------------|
| VOTE | Pour : 6 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------|----------|------------|----------------|

QUESTIONS DIVERSES

*** DEMANDE DE SUBVENTION**

L'Amicale des Pompiers de Vèbre nous sollicite pour l'obtention d'une subvention. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable. Le montant sera déterminé en fonction du budget primitif 2021.

*** MURETTE SUR LE CHEMIN DE RANDONNEE DE LA CHAPELLE**

La murette s'est écroulée sur deux mètres entre les deux portillons dans la montée du chemin de randonnée. Les pierres ont été relevées dans l'attente de l'intervention de la CCHA (Communauté des Communes de la Haute-Ariège).

*** PLUIH**

Toutes les communes de la Haute-Ariège participeront à huit réunions thématiques programmées entre les mois de mars et avril.

*** DÉGÂTS DU CHASSE-NEIGE**

Toutes les réparations demandées auprès du Département suite aux dégâts lors des passages du chasse-neige ont été effectuées.

***A.F.P. HAUT TARASCONNAIS**

Lors de la réunion de bureau du 13 février 2021, il a été décidé la désignation d'un troisième délégué pour la commune de Larcat. Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Didier Carbonell en qualité de troisième délégué représentant la commune.

*** LOGEMENT LA PRADE (Bâtiment de la Mairie)**

Départ de la locataire fin février. En attente des derniers paiements de charges locatives. Le logement ne sera pas reloué avant sa complète rénovation.

*** LOGEMENT LA GRANGE (La Cantounade)**

L'assureur du locataire n'a toujours pas validé les travaux suite au dégât des eaux.

*** DÉFIBRILATEUR**

Intervention d'Elisabeth Brochain auprès des conseillers municipaux pour une initiation à l'utilisation du défibrillateur.

*** ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Des lampes sont grillées à l'entrée du village et à la fontaine-du-dessus. La demande d'intervention sera demandée auprès du service concerné.

la séance est levée à 21 h 00

Le Maire,
Didier Carbonell

1^{ère} Adjointe
Jocelyne Audo

2^{ème} Adjointe
Annie Lacube